

ÉLECTIONS : NOUS sommes l'université !

Votez utiles, votez pour vous !




Pour les élections aux conseils centraux de Sorbonne Université qui auront lieu la semaine prochaine, la section locale SUD éducation / SUD Recherche a fait le choix de déposer des listes avec les syndicats CGT et FSU et avec des collègues non syndiqué-es, avec lequel-les nous partageons une même vision du service public et de l'université (démocratie, collégialité, ouverture) et un même engagement concernant le fonctionnement collectif des élu-es : **nous nous engageons collectivement à recueillir la parole de nos électeurs et électrices pour la porter dans les instances, et à rendre compte de nos positions et de nos votes par une communication transparente.**

Ce communiqué est le seul que nous enverrons pendant cette campagne électorale. En effet, et contrairement aux organisations qui ne vous écrivent qu'au moment des élections, nous estimons que **nos actions et nos expressions tout au long de l'année**, visibles sur [notre site](#), suffisent pour rendre compte de nos convictions et de notre engagement politique et militant, et que la profession de foi des **listes intersyndicales "CGT, FSU, SUD et sympathisant-es"** reflète notre vision des enjeux de ces élections.

Nous porterons dans les conseils l'idée qu'une autre université est possible : une université qui s'affranchirait de la compétition par l'évaluation hiérarchique récurrente et les appels d'offre incessants, au profit des valeurs de coopération, d'ouverture, d'indépendance pédagogique et scientifique, d'autogestion.

Nous ne sommes pas dupes, et nous savons bien que ce scrutin sera tout sauf démocratique :

- d'abord par ses modalités : les récentes vagues de phishing, et l'**hallucinant message de ce 9 novembre annonçant benoîtement une cyberattaque sur l'annuaire sur lequel repose l'identification des électeurs (!)**, démontrent la grande vulnérabilité du scrutin ; par ailleurs, le vote électronique ne donne aucun moyen de s'assurer que chacun-e aura pu s'exprimer sans entrave ni contrainte, ni que personne n'aura récupéré les votes des abstentionnistes ;
- ensuite, du fait de la mainmise de REUNIS sur la faculté de médecine, mise au jour par la quasi absence de liste concurrente au conseil de la faculté (!) ;
- enfin, en raison des règles électorales qui assurent une majorité écrasante au conseil d'administration à la liste qui remporte le collège A (professeurs et assimilés).

	<p>La première mandature de REUNIS à Sorbonne Université, comme les précédentes à l'UPMC, a révélé l'autoritarisme de la présidence. Le doyen de la faculté des sciences lui-même, membre actif de RÉUNIS avant son récent revirement, dénonce dans son bilan de mandature l'absence de dialogue avec la présidence au sujet de l'utilisation de la manne financière de l'Idex, ou encore au moment de l'établissement puis de la révision de la "convention d'objectifs et de moyens" (qui désigne rien de moins que la définition des actions menées par le décanat et les moyens dont il dispose pour les mener !).</p> <p>Devinette amusante : qui a dénoncé récemment les "dériveries totalitaires et clientélistes" de REUNIS dans un article de blog ? (Indice : il s'agit d'un membre fondateur de REUNIS de 2012 à 2019.) Réponse ici : https://fabricechemla.wordpress.com/</p>
---	---

Chaque personne compte, chaque voix compte.

Vos voix sera importante pour mettre du sable dans les rouages de la machine antidémocratique qui est à l'oeuvre, et ainsi ouvrir une fenêtre de liberté dans le cloaque de l'entre-soi de celles et ceux qui ne tirent leur pouvoir que de notre silence.

Avec votre soutien, et avec vous, nous nous battons pour une université autogérée, une université des savoirs critiques qui respecte la liberté pédagogique et de recherche, une université écologique, une université populaire et ouverte à toutes et tous.

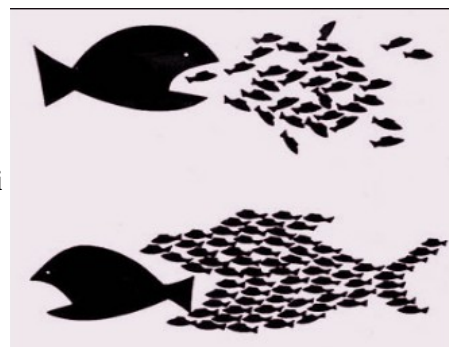
A bientôt !

La section SUD éducation / SUD Recherche de Sorbonne Université

<https://sud-su.fr/>

<https://www.facebook.com/SUDeducationSU/>

Campus Pierre et Marie Curie (Jussieu), barre 65-66, 5^e étage, pièce 505



Les conseils centraux, ça sert à quoi ? (dans une université démocratique)

Selon le code de l'éducation, les conseils centraux sont les instances décisionnaires des universités. En pratique, ils sont utilisés comme chambres d'enregistrement de décisions préparées ailleurs, dans des organes non démocratiques (groupes de travail et autres réunion de chef-fes...). Reprenons le pouvoir !

Le conseil d'administration (CA) est l'organe d'administration de l'Université. Le président de l'Université est élu par le CA, et prend ses décisions en exécution des délibérations du CA, et après avis du conseil académique (CR et CFVU). Les compétences du président sont notamment : de mettre en oeuvre le contrat d'établissement, d'ordonner le budget de l'université, d'affecter les personnels BIATSS dans les différents services, d'assurer la sécurité et l'hygiène des locaux. Le CA détermine la politique de l'établissement, notamment : approbation du contrat d'établissement, des accords et conventions avec d'autres organismes, vote du budget, adoption du règlement intérieur, répartition des emplois, approbation du rapport d'activité présenté par le président.

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est l'organe consultatif traitant des programmes de formation des composantes. Elle donne ses avis notamment sur : la répartition de l'enveloppe des moyens, les règles relatives aux examens, les règles d'évaluation des enseignements, des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants, les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap, etc.

La commission de la recherche (CR) est aussi un organe consultatif. Elle répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche. Elle est consultée sur les règles de fonctionnement des laboratoires et les conventions conclues avec les organismes de recherche.

Le Conseil Académique (CAC=CFVU+CR) est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation des diplômes et sur le contrat d'établissement. Il propose au CA un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Il est aussi l'organe compétent sur les questions individuelles de recrutement et de discipline relatives aux enseignants-chercheurs. Cependant, les décisions du CAC comportant une incidence financière sont soumises à approbation du CA.